

Bulgarie

Pour mettre en œuvre la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le ministère de la Culture élabore ses politiques en s'appuyant sur la compréhension commune que la diversité culturelle est stimulée par le libre échange des idées et les contacts entre cultures.

La politique du ministère vise à encourager la créativité, les artistes et tous ceux qui travaillent dans le domaine de la culture, ce qui a un effet positif sur le renouvellement des formes d'expression culturelle. Un principe clé de la politique culturelle du pays est de garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à travers l'accès à l'information, la communication, le libre choix des formes d'expression culturelle. Les droits et les libertés fondamentaux des citoyens sont garantis par la Constitution de la République de Bulgarie et ont trouvé leur expression dans la législation relative à la culture. À cet égard, les politiques du ministère de la Culture sont attachées aux principes de mérite égal et de respect de toutes les cultures ; d'accès égal au patrimoine culturel et à la diversité des formes culturelles ; de protection de la diversité culturelle et de dialogue interculturel. Le développement durable est un principe clé des politiques du ministère de la Culture, plus précisément la conviction que la préservation, l'encouragement et le maintien de la diversité culturelle sont une condition préalable majeure au développement durable pour le bien des générations actuelles et futures. Une protection spéciale est apportée aux formes traditionnelles d'expression culturelle, notamment la diversité linguistique, condition importante pour les échanges d'idées et de valeurs entre les peuples et les communautés (loi relative au développement culturel, loi relative au patrimoine culturel). Dans sa législation, la République de Bulgarie garantit aux membres des diverses communautés ethniques le droit de diffuser et de transmettre leurs formes traditionnelles d'expression culturelle, ainsi que l'accès libre à ces formes d'expression et leur utilisation pour leur propre développement (Constitution de la République de Bulgarie, loi relative à la protection et au développement de la culture). Outre ses efforts d'amélioration de la législation en vue d'atteindre les objectifs de la Convention, le ministère de la Culture élabore des politiques, des mesures et des programmes propres à encourager la créativité des individus et des groupes sociaux, à sensibiliser davantage les citoyens à la diversité des formes d'expression culturelle. Les programmes du ministère ont pour but d'accroître les possibilités de développement des activités culturelles aux niveaux local, régional, national et international, offrant un accès égal aux ressources pour produire, diffuser et échanger des produits et services culturels. Parmi les mesures prises figure notamment une aide financière spéciale à certaines institutions spécialisées pour les encourager à participer à la création de diverses formes d'expression culturelle.

Au nombre des succès du ministère de la Culture on peut inscrire la coopération établie avec des ONG, des institutions publiques et privées, des artistes et d'autres professionnels dans le domaine des arts et de la culture afin de résoudre des problèmes et d'élaborer des politiques et des mesures propres à encourager la créativité et l'esprit d'entreprise dans le domaine culturel. Enjeu majeur, la coopération instaurée entre les divers ministères pour appliquer l'approche intégrée à la planification stratégique des mesures en faveur du développement durable de la société a été un succès remarquable. La culture est ainsi devenue un élément important et à part entière des plans nationaux pour surmonter les problèmes démographiques, faire reculer la pauvreté, garantir l'inclusion sociale, le développement régional, l'élaboration de politiques en faveur des jeunes, l'application du concept national de vie active des anciens, ce qui est une façon de reconnaître que la multiplicité des formes d'expression culturelle contribue à la réalisation de ces objectifs qui sont également des Objectifs du millénaire pour le développement. Ce modèle est appliqué dans le projet de Programme de développement national 2020 (NDP) de la République de Bulgarie qui comporte exclusivement des mesures visant à assurer le développement dans les années à venir. Sachant que ce Programme est élaboré en période de crise, la place qu'il accorde à la culture témoigne des possibilités offertes par cette dernière dans le cadre des mesures générales pour améliorer le bien-être de la population. Le ministère de la Culture élabore actuellement la Stratégie nationale 2020 pour le développement de la culture et des arts bulgares, conformément au NDP 2020 de la République de Bulgarie. La vision stratégique du développement de la culture sera en accord avec les buts de la présente Convention.